



FONCTION PUBLIQUE

FONCTION PUBLIQUE

Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FORCE OUVRIÈRE
46, rue des petites écuries 75010 PARIS – contact@fo-fonctionnaires.fr – 01.44.83.65.55

Les congés ne doivent pas être imposés aux agents

Amélie De Montchalin agacée par certains chefs de service

Dans le cadre de la réunion de suivi de la crise sanitaire présidée par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, nous l'avons alertée sur l'application de la FAQ Covid19 mise à jour le 2 avril concernant les congés et les ASA garde d'enfant par certains chefs de service.

En effet, certains chefs de service imposent des jours de congés pendant cette période de vacances scolaires alors que les agents n'ont fait aucune demande et parfois ne sont pas organisés pour faire garder leurs enfants afin de pouvoir télétravailler dans les meilleures conditions.

De même, les ASA garde d'enfant se voient refuser alors que le cadre de la FAQ est assez clair et plutôt bienveillant même si nous condamnons le fait que ces ASA garde d'enfant ne soient pas de droit dans le cadre de ces nouvelles restrictions.

D'ailleurs, nous avons transmis à la ministre les cas que les camarades nous avaient communiqué.

Ces disfonctionnements confirment une évidence, le dialogue social au niveau local est désastreux voire inexistant dans certains services. Les organisations syndicales sont empêchées de tenir des HMI pour informer les personnels et défendre leurs droits et intérêts des personnels.

Les droits syndicaux ne peuvent être mis sous cloche au regard de cette crise, bien au contraire, ils doivent être de plein exercice afin que les personnels soient informés, accompagnés et soutenus.

La ministre, agacée par nos remontées du terrain, a réaffirmé que les congés ne doivent pas être imposés aux agents. Elle condamne l'absence de dialogue social dans les services qui transforme les réunions de suivi de la crise sanitaire en une tribune relevant tous les disfonctionnements.

En ce sens, elle a demandé à la DGAFP de convoquer dès que possible les grandes directions afin de les rappeler à l'ordre. Il est inacceptable, dans cette période difficile, que les personnels dont elle salue leur engagement soient mis en difficultés et en souffrance au travail.

Dans cette réunion, un rappel sera également fait des droits syndicaux afin que les représentants du personnel puissent l'exercer dans les règles.

La FGF-FO a salué ce discours mais attend de voir les actes !

Par ailleurs, les organisations syndicales ont demandé une priorisation à la vaccination pour les fonctionnaires volontaires et exposés dans l'exercice de leur mission.

La ministre a répondu favorablement et un document précis et clair devrait être élaboré en ce sens.

Paris, le 13 avril 2021